

# GENÈVE - RÉGION

## Appel au nouveau Gouvernement genevois

des associations  
de l'environnement et du patrimoine



*WWF suisse  
Société d'art Public, section genevoise de Patrimoine suisse  
Pro Natura Genève  
Association des transports et environnement*

Genève, 9 décembre 2005

## PROJETER ET FAÇONNER UN ESPACE VITAL DE QUALITÉ POUR LA RÉGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Genève, ville compacte et ceinture verte, bénéficie d'un attrait indéniable mais son territoire est confronté à des mutations urbaines importantes. L'augmentation de la population - presque 800'000 habitants sur l'ensemble de l'agglomération transfrontalière - nous oblige à repenser l'urbanisme et ses implications sur l'environnement naturel et construit. La prochaine législature ne pourra plus se satisfaire de solutions locales. Il y a nécessité de lier le Plan directeur cantonal de l'aménagement et de l'environnement du canton de Genève avec ceux de la France voisine et du canton de Vaud et de favoriser de bonnes initiatives de planification venant de nos voisins en direction de Genève. Il s'agit pour nous d'étendre une vision qui prenne en compte l'aménagement du bassin lémanique.

Genève est dotée de règles et d'outils assez avancés qui permettent une gestion et un développement relativement « maîtrisé » sur sol genevois. En revanche, la région frontalière subit actuellement un développement diffus et désordonné, résultant de pressions fonctionnelles, économiques et foncières et non d'une vision qualitative de l'aménagement et de l'environnement.



### Plusieurs défis de développement nous attendent, en rapport avec la protection de l'environnement, du patrimoine et du paysage :

- L'utilisation du sol pour les constructions et les infrastructures.
- L'accroissement des limites de la ville depuis la couronne suburbaine.
- La sauvegarde de la zone agricole et de ses fonctionnalités.
- L'espace public comme lieu fédérateur des usages de la ville (urbanité).
- La gestion des transports et la promotion d'une mobilité douce.
- La requalification des grands ensembles par une plus grande mixité.
- La coexistence des milieux naturels avec les zones fortement « anthropisées ».
- La nécessité impérieuse d'un usage économe des ressources énergétiques.

Malgré l'absence, souvent répétée, d'un **état de connaissance** Genève devrait pouvoir se relancer dans une dynamique de projet. Nous devrions pouvoir nous fédérer un consensus élargi à partir du Plan directeur de l'aménagement 2015 que nous avons soutenu. Nos interrogations sur la formation et le développement du paysage-territoire ne peuvent trouver réponse que si nous arrivons à parler du projet. Celui-ci est une forme de démocratie, une méthode qui permet de révéler les différents modes possibles de transformation de l'espace.

Dans ce sens nous estimons qu'une pratique de projet - reconnaissant la complexité des contextes – constitue des moments d'innovation et de renouvellement salutaires. Nous voulons œuvrer pour l'amélioration du cadre de vie et une meilleure sociabilité. Ainsi, il nous semble que **la question de la modification** ne doit plus être considérée comme une « crainte » mais comme un rendez-vous possible avec la qualité. Le glissement vers des compromis insipides nous semble de moins en moins supportable.

## **C O N S E R V E R**

**Les patrimoines naturels et bâtis représentent le bien culturel de toute une société. L'histoire est un domaine intarissable permettant d'établir nos repères pour convenir du futur (Charte de Venise 1964). Mais le territoire n'est pas une nature morte, pour avoir des chances d'aboutir le développement doit être fondé sur les conditions patrimoniales du site, en tant que « préalable » au projet. Nous demandons que soient maintenus :**

- La compétence cantonale en matière de gestion et de projet d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.
- La sauvegarde de la zone agricole et de ses fonctionnalités.
- La substance historique et architectonique des édifices classés ou à l'inventaire ainsi que la documentation de la SHAS et son inventaire des monuments d'art et d'histoire
- Les réserves d'espaces disponibles pour le développement d'infrastructures de transports publics.
- Les hauteurs actuelles de la ville en deuxième et troisième zone

## **P R O T É G E R**

**L'ensemble des mesures de protection ne suffira pas si une politique de gestion active n'est pas convenue. Dans ce sens la question des ressources humaines et matérielles doit être développée afin de promouvoir l'entretien seul capable de garantir une durabilité (Charte de Cracovie 2000). Dans ce sens nous insistons tout particulièrement sur :**

- La protection de la « ceinture verte » de l'espace rural par la promotion d'une production agricole, viticole et maraîchère locale, ainsi que le soutien aux expériences d'agriculture de proximité.
- La préservation des espaces naturels existants ainsi que les réseaux écologiques ou les cordons verts - bleus pour la petite et la grande faune.
- Le suivi de la qualité des cours d'eau et du régime hydrographique, en particulier le renouvellement des nappes phréatiques
- L'amélioration de l'air, de l'eau et la promotion d'une gestion durable qui ne compromette pas les ressources à venir.
- Les recherches de sources d'énergies renouvelables et les expériences d'usage économe des ressources énergétiques
- La gestion active de protection du patrimoine bâti ancien et contemporain.
- L'intégration de mesures de classement et d'inventaire pour le patrimoine bâti qui doivent évoluer au sein de la dynamique d'aménagement du territoire (plan de site évolutif).

## **D É V E L O P P E R**

**La construction est une expression de la culture humaine : les constructions et les sites construits font partie intégrante de notre histoire et de notre tradition. Une qualité élevée de l'aménagement et de l'environnement n'est pas un luxe, mais favorise l'identification avec l'endroit où nous vivons (Charte d'Aalborg 1994). La qualité de l'espace urbain et du paysage doit être améliorée. Un urbanisme durable, patrimonial et participatif est pour nous possible !**

- La requalification urbaine et écologique des zones périphériques et développement du tram ou du RER sur les axes principaux de l'agglomération.
- La redéfinition de certaines zones à bâtir par des propositions de mixité entre logement et activité.
- L'optimisation des zones à bâtir pour diminuer la pression sur les paysages en tirant systématiquement parti des potentiels définis par le Plan directeur voté en 2001.
- L'établissement de la « carte patrimoine et paysage » permettant une cohabitation de qualité avec des projets de développement.
- Le développement de projets agro-environnementaux favorisant l'intégration de la nature à l'agriculture.
- L'installation de la biodiversité en milieu urbain en favorisant la perméabilisation des sols, la gestion et la rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, l'extension des trames vertes aux différentes échelles de la ville.
- L'aménagement des espaces publics et d'une mobilité douce en adéquation avec les caractéristiques urbaines existantes.
- L'utilisation des énergies renouvelables et la promotion d'un habitat à basse consommation (écoefficiency).

## DIX POINTS FORTS POUR L'AVENIR DE LA GENÈVE – RÉGION

Dans ces différents domaines, une culture « architecturale » de grande qualité contribue au bien-être des uns et des autres et devient source pour fabriquer le patrimoine de demain... Plusieurs villes européennes (Bâle, Helsinki, Malmö, Fribourg-en-Brigau, Nantes, Hanovre, Zurich) ont initié et réalisé des expériences de densification préconisant des attitudes patrimoniales et écologiques. C'est l'idée de « quartiers durables » à grande échelle qui restitue la mixité. Il s'agit de redonner l'envie d'une « urbanité » ou convergent lieux de vie sociale, économique et culturelle.

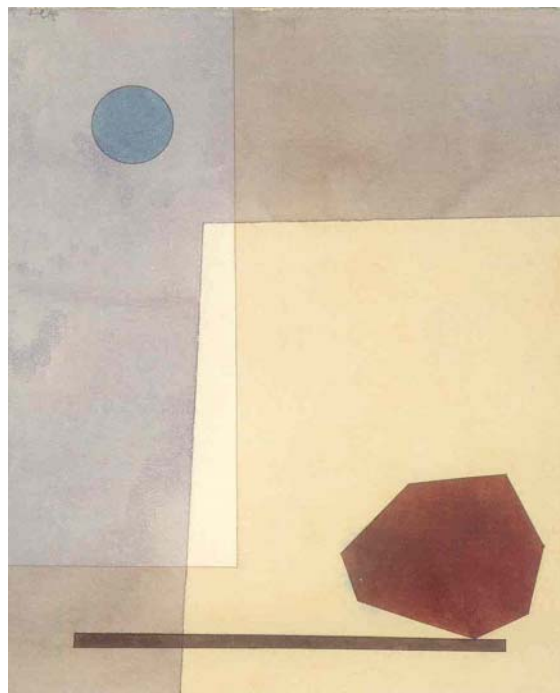


### **Nos associations de l'environnement et du patrimoine s'accordent sur les dix points forts suivants :**

1. Élaborer des plans (paysages et milieux naturels, mobilité, patrimoine bâti et urbanisme) à l'échelle de la région permettant d'établir rapidement des accords avec la France.
2. Connecter le Plan directeur cantonal avec une planification transfrontalière, voire même établir un plan régional franco-valdo-genevois d'aménagement du territoire et de gestion des paysages.
3. Sauvegarder la zone agricole et ses fonctionnalités, encourager en particulier sa production locale et des expériences d'agriculture de proximité.
4. Poursuivre les efforts d'aménagement de connexions entre milieux naturels par la mise en œuvre de corridors biologiques.
5. Mettre en oeuvre le CEVA et développer le réseau régional RER. Poursuivre le développement des transports publics par leur plan directeur dans le but d'assurer un transfert modal.
6. Transformer les axes principaux convergeant sur la ville en boulevards urbains avec l'installation d'un tram et d'une végétalisation des axes.
7. Réaliser des quartiers de qualité, tels que prévus par le Plan directeur cantonal, en intégrant les principes de la gestion durable des eaux, de l'énergie, de la mobilité et de la biodiversité.
8. Engager des démarches de projet de mixité entre logements et activités dans les zones propices de la couronne urbaine.
9. Reconnaître le patrimoine du XXe siècle à l'échelle cantonale. En poursuivre l'inventaire tout en l'accompagnant d'un plan des potentiels d'aménagement.
10. Promouvoir des quartiers durables du type « Société 2000 watts » comme ceux en cours de réalisation dans la région de Bâle.

« Gouverner c'est prévoir »... Cet appel insiste sur plusieurs objectifs et buts poursuivis par nos associations. Nous l'adressons aux membres du nouveau Conseil d'Etat pour qu'ils développent une politique active en matière d'aménagement harmonieux du territoire et une vision prospective de l'environnement. Il s'agit pour nos associations de soutenir des projets d'aménagement de qualité et respectueux du patrimoine selon les principes de l'agenda 21.

Nous demandons au nouveau Conseil d'Etat qu'il reconnaisse l'importance de ces objectifs pour l'avenir de Genève et qu'il mette tout en œuvre afin de les réaliser.



*Paul Klee, pesée osée, 1930*

**WWF suisse**  
**SAP - Société d'art Public, section genevoise de Patrimoine suisse**  
**Pro Natura Genève**  
**ATE - Association des transports et environnement**

**9 décembre 2005**

---